

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Décision DSNA/D n° 10-288 du 24 décembre 2010 portant délégations de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1033198S

Le directeur des services de la navigation aérienne,
Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;
Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens »,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Toro, administrateur civil hors classe, sous-directeur finances de la direction des services de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro, délégation de signature est donnée à Mmes Isabelle Bachelier, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à Jacqueline Pédron, attachée d'administration de l'aviation civile à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle Bachelier et Jacqueline Pédron, délégation est donnée à Mme Nadiège Maville, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle Bachelier, Jacqueline Pédron et Nadiège Maville, délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, dans la limite de leurs attributions respectives et de celles du bureau SDFI/D, à l'effet de signer, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 5

Délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, et à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation

civile, et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les titres de perception, de régularisation, de réduction ou d'annulation correspondant aux redevances de la navigation aérienne.

Article 6

Délégation de signature est donnée à M. Eric Bruneau, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur des opérations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Bruneau, délégation est donnée à M. Frédéric Médioni, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, à Mme Maryse de Buchy, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, à Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe, et à M. Gilbert Nicolas, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 8

Délégation de signature est donnée à M. Pascal Senard, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service de l'information aéronautique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Senard, délégation est donnée à M. Jean-Pascal Menec, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Patrick Dalençon, conseiller d'administration de l'aviation civile, et à M. Jean-Louis Boutet, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 10

Délégation de signature est donnée à M. Patrick Mouysset, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, chef des services navigation aérienne région parisienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, délégation est donnée à Mme Noëlle Le Deun, administratrice civile hors classe, à M. François Quessada, conseiller d'administration de l'aviation civile, à M. Philippe Barnola, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Michel Mathias, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à M. Grégory Courbatieu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Francis Ségura, attaché d'administration de l'aviation civile et à Mme Christine Queyranne, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 12

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Guignier, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Guignier, délégation est donnée à Mme Isabelle Edard, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Dominique

Andrivon, conseillère d'administration de l'aviation civile et à M. Fathi Benkoula, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 14

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Monnier, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 15

En cas d'absence de Mme Isabelle Monnier, délégation est donnée à M. Georges Faure, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Gilles Raymond, conseiller d'administration de l'aviation civile et à Mme Bernadette Ammouche, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 16

Délégation de signature est donnée à Mme Lucette Lasserre, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service et à celle du CESNAC, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitations aériens.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucette Lasserre, délégation est donnée à Mme Sylvie Placier, conseillère d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Claude Lavedrine, attaché principal d'administration de l'aviation civile et à M. Eric Pinaquy, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 18

Délégation de signature est donnée à Mme Aline Pillan, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Pillan, délégation est donnée à M. Stéphane Gorin, conseiller d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Charles Baisset, attaché d'administration de l'aviation civile, et à M. Anthony Gérard, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 20

Délégation de signature est donnée à M. Pierre-Yves Huerre, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Huerre, délégation est donnée à Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle et à

M. Pierre Duriez, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 22

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Richard, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du service de la navigation aérienne Centre-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 23

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Richard, délégation est donnée à Mmes Sylvie Chambon, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile et Monique Henriot, attachée principale d'administration de l'aviation civile et à M. Daniel Bour, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 24

Délégation de signature est donnée à M. Alain Bouteille, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 25

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bouteille, délégation est donnée à M Lionel Dutartre, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à Mme Béatrice Ianuli, attachée principale d'administration de l'aviation civile, à M. Olivier Marfaing, attaché principal d'administration de l'aviation civile, à M. Alain Fenaroli, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à Mme Maryelle Toutain, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 26

Délégation de signature est donnée à M. Serge Callec, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Sud/Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 27

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Callec, délégation est donnée à M. Michel Tardieu, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Anne Gauthier, attachée d'administration de l'aviation civile, à M. Patrick Calmejane, ingénieur électronicien divisionnaire des systèmes de la sécurité aérienne à M. Laurent Breton, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Gérald Destremx, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à Mme Edith Pelous, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 28

Délégation de signature est donnée à M. Olivier Jouans, ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts, chef du service de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 29

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Jouans, délégation est donnée à M. Henri-Xavier Tonnerre, attaché principal d'administration de l'aviation civile et à Mme Joëlle Tartas, assis-

tante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 30

Délégation de signature est donnée à M. Loïc Moisan, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne océan Indien, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 31

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc Moisan, délégation est donnée à Mme Mylène Joseph, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle et à M. Madjidou Hamidou, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 32

Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service de la navigation aérienne Nord-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 33

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Jacquemin, délégation est donnée à M. Claude Faesch, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'aviation civile et à Mme Solange Sudermann, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 34

Délégation de signature est donnée à Mme Evelyne Berthou, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du service de la navigation aérienne sud, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 35

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne Berthou, délégation est donnée à Mme Nathalie Lalève, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle et à Mme Patricia Marek, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 36

Délégation de signature est donnée à M. Loïc Robin, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Ouest, à compter du 1^{er} janvier 2011, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 37

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc Robin, délégation est donnée à Mme Adeline Robert, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 38

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Guivarc'h, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du service de la navigation aérienne Antilles Guyane, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 39

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Guivarc'h, délégation est donnée à Mme Catherine Segay, attachée principale d'administration de l'aviation civile et à Mme Guylène Kneur, assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 40

Délégation de signature est donnée à M. Luc Collet, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de l'aviation civile de Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 41

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Collet, délégation est donnée à Mme Johanne Briand, ingénieure divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, à M. Christian Jacquey, ingénieur électronicien divisionnaire des systèmes de la sécurité aérienne et à Mme Cécile Briand, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 42

Délégation de signature est donnée à M. Pascal Planchon, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la technique et de l'innovation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 43

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Planchon, délégation est donnée à M. Fernand Rodolausse, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, à Mme Muriel Preux, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts et à M. Jean-Marc Fernandez de Grado, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 44

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal Planchon et Fernand Rodolausse, Mme Muriel Preux et M. Jean-Marc Fernandez de Grado, délégation est donnée à M. Pierre Lenguin, conseiller d'administration de l'aviation civile, à M. Samuel Macari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, à M. Sébastien Rolland, attaché d'administration de l'aviation civile et à Mlle Marie-Hélène Tura, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 45

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Pascal Planchon et Fernand Rodolausse, Mme Muriel Preux et M. Jean-Marc Fernandez de Grado, délégation est donnée à M. Jean-Marc Alliot, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget contrôle et exploitation aériens.

Article 46

La décision n° 10-0111 du 26 avril 2010 est abrogée.

Article 47

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 48

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 24 décembre 2010.

*Le directeur des services
de la navigation aérienne,*

M. GEORGES